



Mairie

Varennes-sur-Seine

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 6 avril 2017

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs RUIZ José, GOSSEREZ Alain, THILLAYS Bernard, MITOT Jean, AOUAOU Harcen, BENATO Yannick, CARRION Marc, LEMAUR Gilles, LUYINDULA Pierre, MEUNIER Jacky, KRASNIC Cédimir

Mesdames GADEAU Sylvie, ROUSSELET Marie-Annick, AVRIL Elisabeth, GRANET Isabelle, KAYGISIZ Denise, WAHL Agnès, PASCAL DE RAYKEER Brigitte.

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur CHOMET Francis représenté par Monsieur THILLAYS Bernard
Madame GAUTHIER Catherine représentée par Monsieur GOSSEREZ Alain
Madame FONTENAILLE Marie-Hélène représentée par Monsieur MITOT Jean
Madame KAYGISIZ MASSON Aurélie représentée par Madame KAYGISIZ Denise

ETAIT ABSENTE :

Madame DUPRE Maryse

Secrétaire de Séance :

Monsieur GOSSEREZ Alain.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 MARS 2017.

Le Maire demande à l'ensemble des élus présents si des observations sont à émettre sur le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 mars 2017. Aucune observation n'est émise.

Le Procès-verbal de la séance du 9 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET COMMUNAL – BUDGET ANNEXE MARPA :

Les résultats du Budget 2016 contenus dans le Compte Administratif tant en Fonctionnement qu'en Investissement pour le Budget Communal sont présentés.

Le résultat global de clôture 2016 est de 1.965.629,87 €. Aucune observation n'est émise.

Sont ensuite présentés les résultats du Budget 2016 de la MARPA contenus dans le Compte Administratif. Le résultat global de clôture 2016 est de 244.930,43 €.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif de la Commune - année 2016 ainsi que le Compte Administratif de la MARPA - année 2016.

Les Comptes Administratifs sont votés : voix pour : 20 – Abstention : 2.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET COMMUNAL – BUDGET ANNEXE MARPA :

Ensuite les Comptes de Gestion 2016 de Monsieur le Receveur Municipal sont présentés pour le Budget Communal et pour le Budget annexe MARPA. Ils sont les reflets exacts des Comptes Administratifs 2016. Les résultats sont identiques.

Le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion année 2016 pour le Budget Communal et le Budget Annexe MARPA.

Les Comptes de Gestion sont adoptés à l'unanimité.

3) BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE 2016 :

L'affectation des résultats 2016 est présentée pour le Budget Communal et pour le Budget annexe MARPA conformément au règlement budgétaire.

Le Conseil Municipal approuve cette affectation répartie, d'une part, en réserve pour couvrir les engagements d'investissement et, d'autre part, en fonctionnement pour l'exercice 2017 pour le Budget Communal. Pour le Budget Annexe MARPA, l'affectation se fait uniquement sur le fonctionnement. Voix pour : 20 – voix contre : 2.

4) BUDGET COMMUNAL 2017 ET VOTE DES TAUX – BUDGET ANNEXE MARPA :

Monsieur Alain GOSSEREZ, Adjoint au Maire, expose les prévisions budgétaires pour l'année 2017 pour la section Fonctionnement puis pour la section d'Investissement pour le Budget Communal. Il souligne particulièrement les dépenses de charges générales et les recettes fiscales. Il précise le versement de la fiscalité professionnelle unique opérationnel depuis le 1er janvier 2016. Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement serait de 1.369.635 € pour un budget global de 10 627 000,00 € dont 3 310 000 € de dépenses d'investissement.

Il est précisé que ce budget est présenté sans augmentation des taux d'imposition directe pour 2017.

Parallèlement le Budget annexe MARPA pour 2017 est présenté. Il reprend principalement les Restes à Réaliser 2016 en Investissement. Aucune subvention d'équilibre n'est versée pour le budget Annexe MARPA, ce budget s'équilibrant seul.

Le Conseil Municipal approuve le Budget Communal 2016 tel que présenté sans augmentation des taux de taxe d'habitation, de taxe foncière bâti et de taxe foncière non bâti ainsi que le Budget annexe MARPA 2016 : voix pour : 20 – voix contre : 2.

5) PRIME AU PERSONNEL COMMUNAL – ANNEE 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe, pour 2017, le montant de la prime annuelle versée au personnel communal.

6) INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES – MODIFICATION :

Un nouveau décret vient modifier l'indice brut des indemnités de fonction maximales pour l'exercice des fonctions de maire, d'adjoint au maire, fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Le Conseil Municipal accepte, à la majorité, cette modification pour les indemnités de fonction de Maire, d'Adjoint au Maire et de Conseiller Délégué. Voix pour : 20 – Abstention : 2.

7) INDEMNITE D'OCCUPATION DES TERRAINS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2016 :

Comme chaque année, le Conseil Municipal fixe les indemnités à recouvrer auprès des agriculteurs aux titres des baux communaux pour l'année 2016 en fonction des indices communiqués par la D.D.T. Section Agriculture.

8) BUDGET ANNEXE RAM 2017 – DECISION MODIFICATIVE N° 1:

Monsieur Alain GOSSEREZ, Adjoint au Maire, expose les propositions de virements de crédits sur le Budget Annexe RAM 2017. Ces virements font l'objet de la décision modificative n° 1.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative telle que présentée.

9) PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES :

Monsieur Alain GOSSEREZ, Adjoint au Maire, présente les 2 postes à créer à compter du 15 avril 2017 suite à des avancements de grade. Par ailleurs, dans le cadre d'un remplacement suite au départ d'un agent, la durée du temps de travail d'un agent affecté à la restauration doit être modifiée et portée à 35 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création de ces 2 postes et la modification de la durée du temps de travail d'un agent, à compter du 15 avril 2017.

10) URBANISME – INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR:

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit de la reconduction, dans le cadre de la mise en place du PLU, d'une mesure existante sur le POS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer le permis de démolir pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal, et ce dans toutes les zones du territoire communal, urbaines ou non.

11) COMPTEURS « LINKY » - REFUS DU DECLASSEMENT ET DE L'ELIMINATION DES COMPTEURS D'ELECTRICITE EXISTANT – RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 17/12/2015:

Monsieur le Maire informe qu'une chaîne de solidarité importante s'est créée, de nombreuses communes ont pris position contre le Linky et la situation évolue juridiquement. Du fait, la délibération prise en 2015 doit être reconsidérée sous l'angle de la propriété communale. En effet, la Commune reste propriétaire du réseau basse tension (comprenant les compteurs) même en cas de transfert de compétence au SDESM. L'autorisation de déclasser les compteurs doit donc être demandée auprès de la Commune.

Le Conseil Municipal décide le retrait de la délibération du 17 décembre 2015. Il décide également de refuser le déclassement des compteurs d'électricité existants et d'interdire l'élimination des compteurs existants et leur remplacement par des compteurs communicants Linky sans le consentement préalable de la commune ainsi qu'une décision de désaffectation de la part de son Conseil municipal. Voix pour : 20 – Abstention : 2.

12) SDESM – ADHESION DES COMMUNES DE NANGIS ET D'AVON :

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur l'adhésion des communes de Nangis et d'Avon au SDESM.

13) SOCOVAR – GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE RACHAT DES PRETS CONTRACTES :

Monsieur le Maire présente la demande de la SEM SOCOVAR afin d'obtenir une garantie d'emprunt pour le rachat des prêts contractés. Cette garantie remplacerait les différentes garanties qui leur ont déjà été accordées et occasionnerait un gain considérable pour la SEM SOCOVAR.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette garantie d'emprunt et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document s'y rapportant. Voix pour : 20 – Abstention : 2.

Le Secrétaire de séance,


Alain GOSSEREZ



Le Maire,


Jos RUIZ